



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5165

Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon relative à la mise à disposition d'une partie de la Place d'Armes du parc Sergent Blandan sise 37, rue du Repos pour l'implantation d'un groupe scolaire provisoire - EI 07 277

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5165 - LYON 7E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, CONSENTIE
PAR LA METROPOLE DE LYON AU PROFIT DE LA VILLE
DE LYON RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE
PARTIE DE LA PLACE D'ARMES DU PARC SERGENT
BLANDAN SISE 37, RUE DU REPOS POUR
L'IMPLANTATION D'UN GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE
- EI 07 277 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4257 du 19 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement de la réalisation d'un ensemble de bâtiments modulaires, constituant un groupe scolaire provisoire de 11 classes, sur le site dénommé « Parc Blandan », propriété de la Métropole de Lyon, sis 37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}, et ce, dans l'attente de la livraison du groupe scolaire définitif « Duvivier Cronstadt » prévu en 2022.

En effet, face à la forte croissance démographique du secteur de Lyon 7^{ème} et à une importante demande de scolarisation des élèves en maternelle et élémentaire, la Ville de Lyon a sollicité la Métropole de Lyon pour l'implantation d'une école provisoire sur ladite place dans l'optique d'une ouverture à la rentrée 2019/2020 et pour une durée de trois ans.

Ainsi, la Métropole de Lyon a autorisé la Ville de Lyon à effectuer des travaux d'édification du groupe scolaire provisoire à compter du 26 novembre 2018. Le groupe scolaire provisoire est constitué de l'assemblage de plusieurs modules posés sur des fondations en béton armé.

La Métropole de Lyon propose en conséquence de formaliser cette occupation d'une partie de la place d'Armes par une convention temporaire d'occupation du domaine public à titre gratuit, compte tenu de l'intérêt général du projet, jusqu'au 31 mars 2023. La surface du terrain mise à disposition est d'environ 3 880 m².

A titre d'information, la valeur locative annuelle de l'espace correspondant à cette mise à disposition est estimée à 31 040 € pour l'année 2019.

Vu délibération du Conseil municipal n° 2018/4257 du 19 novembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon concernant la mise à disposition d'une emprise dépendant de la place d'Armes sise dans le parc Blandan, 37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}, à compter du 26 novembre 2018, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY